



Dénoncer anonymement son employeur.

Par **LIETASE**, le **03/01/2009** à **14:58**

Mon mari travaille en grande distribution. il a une prime de second au chef boucher. On lui demande sans cesse de faire des heures supp car il a une prime annuelle. Aujourd'hui, il a commencé sa journée à 5h00 du matin, il a eu 1h de coupure et on lui "ordonne" de faire la fermeture jusque 20h30. Je pense que c'est illégal mais il ne veut pas dénoncer son employeur. Peut on le faire de façon anonyme ? Je crains pour sa santé, car il est reconnu en maladie professionnelle à cause d'une opération pour une hernie discale. J'en ai assez de cette pression car on ne peut jamais s'organiser et ma nourrice en a marre qu'on lui change ses horaires sans arrêt. On a un bébé d'un an. Merci pour votre avis. Le temps de l'esclavage existe toujours de nos jours ...

Par **Visiteur**, le **03/01/2009** à **19:00**

bonsoir, je ne vous comprends pas ! vous croyez qu'une dénonciation anonyme va faire avancer les "choses" ?
Le temps de l'esclavage existe toujours de nos jours ...
votre mari de prendre ses responsabilités et de voir déjà avec son chef !